



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Article 1- Objet

Les présentes CGV encadrent l'ensemble des prestations de formation proposées par ULTIMATE FORMATION. Elles précisent les droits et obligations de chaque partie dans le cadre de la vente et de la réalisation des actions de formation.

Article 2- Champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client (entreprise, stagiaire individuel ou financeur). Les CGV prévalent sur tout autre document, sauf dérogation expresse et écrite.

Article 3 - Modalités d'inscription

L'inscription à une formation nécessite la signature d'une convention ou d'un contrat de formation entre **ULTIMATE FORMATION**, le client (entreprise, financeur ou particulier). L'inscription devient définitive à réception du document signé.

L'inscription est définitive à réception de la convention signée et un accusé de réception est systématiquement envoyé au client.

Article 4 – Conditions de règlement et modalités financières

Prix de la formation :

Les prix de la formation sont indiqués en Euros et nets de taxe (Tva non applicable-article 261-4-4° du CGI). Ils comprennent les supports de cours et les frais d'inscription aux examens officiels de la CMA pour la formation VTC.

Modalités de paiement :

En cas de financement par un tiers (CPF, OPCO, France Travail, Région etc.), le candidat s'engage à effectuer toutes les demandes de prise en charge avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle ou de refus définitif du financeur, le solde ou la totalité du coût de la formation devient exigible auprès du candidat.

En cas de financement personnel, le règlement s'effectue selon les modalités convenues lors de la signature du contrat de formation.

Le solde pouvant faire l'objet d'un échelonnement de paiement qui devra être intégralement soldé avant la fin de la formation.



Précision : Les frais annexes (mallette pédagogique pour la formation enseignant de la conduite, déplacement, hébergement, restauration) ne sont pas inclus, sauf mention contraire.

Article 5 - Conditions de règlement et modalités financières

Les factures sont payables à réception, sauf accord particulier mentionné dans la convention. En cas de retard, des pénalités peuvent être appliquées conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. Le montant des pénalités et les modalités de calcul sont précisés sur la facture.

Article 6 – Déroulement des formations

Horaires et assiduité

Les formations se déroulent selon le calendrier et les horaires fixés sur la convention ou le contrat de formation y compris pour les modules en horaire décalés ou cours du soir.

Le stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement ces horaires et de signer une feuille d'émargement par demi-journée ou créneau de formation.

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le contenu, la durée, les intervenants ou le planning à des fins pédagogiques, tout en respectant les objectifs pédagogiques annoncés.

Article 7- Annulation, report, remplacement et cas de force majeure

Toute demande d'annulation ou de report par le candidat doit être notifiée par écrit (e-mail ou courrier recommandé).

Plus de 14 jours ouvrés avant le début de la formation, aucune pénalité financière ne sera appliquée au stagiaire et les sommes versées seront intégralement remboursées.

Moins de 14 jours ouvrés avant le début de la formation, le centre se réserve le droit de retenir un dédit de 20% du prix de la formation à titre de compensation.

Abandon en cours de formation : Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Exception pour cas de force majeure :

Par dérogation aux conditions d'annulation mentionnées ci-dessus, si le stagiaire se trouve dans l'impossibilité de suivre ou poursuivre la formation, en raison d'un cas de force majeure dûment reconnu (Maladie grave, accident, événement imprévisible et insurmontable), le contrat est résilié de plein droit. Dans ce cas seul les prestations dispensées au prorata temporis seront facturées au candidat.

Annulation ou report du fait de l'organisme de formation :



Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation en cas de force majeure, d'indisponibilité technique des véhicules ou si le nombre de participants est insuffisant.

Dans ce cas les stagiaires doivent être prévenus au plus tard 5 jours avant le début de la formation et les sommes versées intégralement remboursées, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

En cas de force majeure (maladie, accident, événement exceptionnel), un report pourra être proposé.

Article 8 - Obligations des parties

ULTIMATE FORMATION s'engage à :

- ✓ Fournir une prestation d'enseignement conforme au programme de formation fourni
- ✓ Mettre à disposition des formateurs qualifié
- ✓ Fournir les supports pédagogiques nécessaires
- ✓ Former dans des locaux adaptés
- ✓ Mettre à disposition des véhicules équipés de double commande
- ✓ Évaluer les acquis conformément au référentiel des titres professionnels

Le stagiaire s'engage à :

- ✓ Suivre la formation avec assiduité et respecter le règlement intérieur
- ✓ Réaliser les travaux nécessaires et participer aux évaluations en cours de formation
- ✓ Informer l'organisme de tout empêchement dans les plus brefs délais

Article 10 - Accessibilité

Le centre s'efforce d'accueillir les personnes en situation de handicap au sein de ses locaux.

Un référent handicap est dédié et disponible pour étudier les besoins spécifiques en termes d'aménagement pédagogique, techniques ou organisationnels.

Il vous assistera dans vos démarches administratives pour obtenir des aménagements d'épreuves (tiers temps ou dans l'adaptation des supports pédagogique pour sécuriser votre réussite).

Toutefois l'admission définitive aux formations VTC et Titre Professionnel Enseignant de la conduite reste conditionnée par l'obtention de l'aptitude physique et médicale requise par les autorités préfectorales.

Article 11 - Confidentialité et propriété intellectuelle



L'ensemble des documents, livrets, outils numériques, plateforme de e-learning... Remis ou rendus accessibles au stagiaire demeurent la propriété intellectuelle exclusive d'Ultimate Formation.

Le stagiaire s'interdit de reproduire, diffuser, modifier ou commercialiser ces supports sous peine de poursuites judiciaires.

Article 12 - Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion administrative et pédagogique de la formation, ainsi qu'aux inscriptions aux examens officiels (CMA, DREETS). Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles sur simple demande écrite auprès du centre.

Article 13- Litiges et médiation

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de contestation ou de litige, entre le stagiaire et le centre de formation, les parties s'efforceront de régler leur différends à l'amiable. A défaut, d'accord et si le stagiaire est un particulier, il a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. En cas d'échec de médiation, le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social de l'organisme de formation.

Mr HAINE Karim agissant en qualité de gérant :

ULTIMATE FORMATION
43, Avenue Martin Luther King
95490 VAUREAL - Tél: 01.30.36.54.87
Siret: 951 478 221 000 25
N° Agrément: R 24 095 000 50